



Dossier

CRYPTOMONNAIE

Risques ou opportunités pour les pays ?

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Evolution des principaux agrégats
de l'économie ivoirienne à fin septembre 2022

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Suivi de la mise en œuvre des réformes et politiques
communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire,
au titre de l'année 2021

VIE D'ENTREPRISE

Premier audit de suivi du Système de Management
de la Qualité : Avis favorable pour le maintien de la
Certification de la DGE

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Gestion transparente de la dette :
La Côte d'Ivoire partage son expérience
à l'international



Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette
Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel
ZADI Ange
KOUAME Pierre
ANOH Kouao

Infographie

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN

Photo

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN

Illustration

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan-Plateau, Imm.SCIAM, 6^e étage



SOMMAIRE

EDITORIAL

- ▶ Mot du Directeur Général de l'Economie,
Dr. SAIN Oguié **05**

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ▶ Evolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin septembre 2022 **06**

DOSSIER

- ▶ CRYPTOMONNAIE : Risques ou opportunités pour les pays ? **09**

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

- ▶ Mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA 2022 : la Côte d'Ivoire s'auto-évalue en attendant la revue annuelle **14**
- ▶ Gestion transparente de la dette : la Côte d'Ivoire partage son expérience à l'international **15**
- ▶ Forum Banques et PME Côte d'Ivoire 2022 : le Ministre Adama COULIBALY : « L'ambition du Gouvernement est de voir les PME participer davantage à la croissance économique de notre pays » **16**
- ▶ 6è Édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption / gestion des fonds COVID-19 : le Ministre Adama COULIBALY partage l'expérience ivoirienne **17**
- ▶ Nouvelle maquette de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) de l'UEMOA : la mise à jour au cœur des préoccupations **18**

ECHOS ECO

- ▶ Processus d'examen de la transparence fiscale du Département d'État Américain : la Côte d'Ivoire, bonne élève **19**

COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

- ▶ Suivi de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, au titre de l'année 2021 **20**
- ▶ Coopération Côte d'Ivoire - Union Européenne : Un partenariat solide **22**

DÉVELOPPEMENT ET PROJETS

- ▶ L'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire : Voici la situation dans huit régions **24**

LUCARNE

- ▶ Les bases de données économiques y compris celles relatives à la surveillance multilatérale (BDSM-UEMOA) et (ECOMAC-CEDEAO) dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO : bon à savoir **26**

DROIT ET ECONOMIE

- ▶ Les Mesures anti-inflation adoptées par le Gouvernement Ivoirien **27**

VIE D'ENTREPRISE

- ▶ Premier audit de suivi du Système de Management de la Qualité: Avis favorable pour le maintien de la certification de la DGE **29**
- ▶ Prix National d'Excellence 2021 / Ministère de l'Économie et des Finances : M. Adama COULIBALY célèbre les 2è et 3è meilleurs agents de son département **30**
- ▶ Prix National d'Excellence 2022 / Ministère de l'Économie et des Finances : Monsieur KOFFI Kouamé Pierre, meilleur agent de la DGE **31**

BUREAU VERITAS
Certification



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE (DGE)

Plateau Immeuble SCIAM 6ème étage
Avenue marchand, BP.V163 Abidjan

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme

Standard

ISO 9001:2015

**ELABORATION DES OUTILS DE PILOTAGE ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ;
PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ;
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;
SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ;
PROMOTION ÉCONOMIQUE**

Date originale de début du cycle de certification : 07 Octobre 2021

Date d'expiration du cycle précédent : NA

Date de l'audit de certification : 30 Juillet 2021

Date de début du cycle de certification : 07 Octobre 2021

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le: 06 Octobre 2024

Certificat No.AFR 21.00168 FR

Version: 1

Date de révision: 07 Octobre 2021


Signé par BVCI



Adresse du organisme de certification : 5e étage, 68 Prescot Street, Londres E1 8HG, Royaume-Uni

Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume, Angle Rue Thomasset

Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être obtenues en consultant l'organisation.

Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

LA CRYPTOMONNAIE : une nouvelle ère financière ?

La cryptomonnaie, est-ce un épiphénomène ou s'agit-il d'une véritable révolution dans le paysage financier mondial ? Monnaie virtuelle en circulation, la cryptomonnaie gagne en notoriété sur certains marchés financiers. Quand bien même que des pays d'Afrique (*Nigeria, Maroc, Ouganda, Zambie...*) et asiatiques dont la Chine, l'Iran et l'Inde la récusent pour diverses raisons, cette nouvelle monnaie se pose aujourd'hui comme un nouvel outil financier révolutionnaire.

Son adoption collective implique donc une politique publique qui rassure les plus sceptiques qui craignent un outil de prédilection des terroristes ou acteurs de blanchiment d'argent. Bien plus, la monnaie numérique a besoin d'un environnement technique qui assure sa véritable efficacité.

Le système financier international devra mieux cerner les facettes de ce nouvel instrument de paiement et apprécier son impact sur le développement durable.

Son avènement devra nécessiter l'élaboration d'un plan d'actions efficace pour tirer le meilleur de ce phénomène financier qui a encore de beaux jours devant lui.

Le Journal de la DGE, dans cette 12^{ème} édition de sa parution, s'est penché à juste titre sur la question. Dans sa rubrique « **DOSSIER** », avant de faire des recommandations, des articles présentent des aspects de cette nouvelle technologie financière. L'exposé est un tableau à trois composantes. L'origine, les risques et les opportunités de son implémentation. Dans la suite de ce Dossier, l'inventaire des risques et

opportunités, situe toute opinion face aux enjeux des recommandations que propose le traitement de cette question.



Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Economie

Les rubriques habituelles alimentent aussi le JDGE. **Les signaux forts de l'économie** traitent de l'évolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin septembre 2022. Dans **Droit et Economie**, le chroniqueur revient cette fois-ci sur les mesures anti-inflation adoptées par le Gouvernement ivoirien pour juguler la flambée des prix qui secoue tout le monde depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans la rubrique **Coopération**

Internationale et Régionale, cette édition du JDGE fait l'état de la solidité de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne. En effet les données statistiques montrent clairement que le continent est le premier partenaire commercial et le premier investisseur privé de la Côte d'Ivoire.

Enfin, en **Actualités Institutionnelles** et **Vie de l'Entreprise**, découvrez le quotidien des agents et les informations relatives aux activités du Ministre de

l'Economie et des Finances.

Bonne lecture !

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

« **Le système financier international devra mieux cerner les facettes de ce nouvel instrument de paiement et apprécier son impact sur le développement durable.**

Son avènement devra nécessiter l'élaboration d'un plan d'actions efficace pour tirer le meilleur de ce phénomène financier qui a encore de beaux jours devant lui »

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE Á FIN SEPTEMBRE 2022

Sur **le marché des matières premières et produits de base**, au mois de juillet 2022, les prix de la plupart des produits exportés ou importés par la Côte d'Ivoire sont en baisse, en variation mensuelle. Toutefois, comparés à leurs niveaux du mois de juillet 2021, les prix du pétrole brut (+49,0%), de l'engrais (+67,8%), du coton (+34,1%), du café (+25,3%), du maïs (+9,8%), du sucre (+4,0%), du caoutchouc (+1,5%) et du riz (+1,0%) augmentent, tandis que ceux de l'huile de palme (-10,9%), du cacao (-3,8%) et de l'or (-5,4%) sont en repli. La signature, le 22 juillet 2022 à Istanbul, d'accords entre la Russie, l'Ukraine, la Turquie et les Nations Unies ainsi que la mise en place d'un Centre de Coordination Conjointe (CCC) pour la reprise des exportations de blé par l'Ukraine et des engrais par la Russie devrait favoriser une détente des prix de ces produits.

Sur **le marché des changes**, la monnaie européenne poursuit la tendance baissière amorcée depuis janvier 2021 face aux principales devises. Ainsi, en variation mensuelle au mois d'août 2022, l'euro se déprécie par rapport au dollar US (-0,5%), au dollar canadien (-0,5%), à la livre sterling (-0,5%), au yen (-1,7%) et au rouble russe (-3,6%), mais s'apprécie face au yuan renminbi (+0,5%).

Activité économique nationale en hausse

L'environnement économique au niveau national est caractérisé par le maintien de la confiance des chefs d'entreprises malgré la persistance de la Covid-19, les effets de la guerre en Ukraine ainsi que les déficits de l'offre de produits vivriers observés sur les marchés. Cette confiance est attribuable à la poursuite de la mise en œuvre des investissements et réformes prévus dans le PND 2021-2025 et aux mesures prises par le Gouvernement pour limiter la hausse des prix au niveau intérieur. Par ailleurs, l'exécution du deuxième Programme Social du Gouvernement (PS Gouv 2) se poursuit en faveur des populations les plus vulnérables.

Les réalisations sectorielles comparées à celles de la période correspondante de l'année 2021, sauf indication contraire, sont présentées ci-dessous.

Le **secteur primaire** est marqué par l'évolution mitigée de l'agriculture industrielle et d'exportation. En effet, les productions de noix de cajou (+6,1%), de café (+94,0% à fin juin 2022), de sucre (+20,7%) et de caoutchouc naturel (+20,0% à fin juin 2022) progressent tandis que celles de banane dessert (-12,5%), de cacao fèves (-4,9% à fin juin 2022), de coton graine (-4,7%) et de régime de palme (-5,3% à fin juin 2022) se contractent.

Les prévisions de production vivrière sur l'année 2022 restent positives. Toutefois, la forte hausse des prix des engrais, induite par la raréfaction de l'offre consécutive à la perturbation des exportations russes d'engrais, fait peser des risques sur les rendements dans certaines filières de l'agriculture d'exportation et de la production vivrière.

Au niveau du **secteur secondaire**, l'activité industrielle reste soutenue au mois de juin 2022 (+12,4%) mais connaît un ralentissement par rapport au mois précédent (+15,5%) en glissement annuel. En moyenne sur le premier semestre 2022, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle s'accroît de 11,5%, grâce à la bonne tenue des « industries extractives » (+11,4%), des « industries manufacturières » (+11,2%), des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+7,7%). La forte progression de la consommation d'électricité de moyenne tension de 29,4% au mois de juillet 2022, en glissement annuel, laisse entrevoir le maintien du dynamisme de l'activité industrielle.

Le BTP, quant à lui, continue de bénéficier de l'exécution des grands projets publics d'infrastructures. Par conséquent, l'indicateur avancé devrait poursuivre, sur le reste de l'année, sa progression enregistrée au premier semestre 2022 (+22,1%).

Le **secteur tertiaire** connaît, au mois de juillet 2022, une évolution globalement favorable. L'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail augmente de 10,9%. Dans la branche des télécommunications, le nombre de minutes d'appel (+8,7%), le nombre de SMS (+20,5%) ainsi que le trafic internet (+39,1%) conservent leur tendance à la hausse observée depuis le début de l'année. S'agissant du nombre total de passagers dans le transport aérien, il s'accroît de 13,0% au mois août 2022. À contrario, le trafic global de marchandises par voie maritime (-7,4% au mois de juin) et celui par voie ferroviaire (-14,0% au mois de juillet) se contractent.

Au terme des huit (8) premiers mois de l'année 2022, les données disponibles, dénotent d'une évolution à la hausse des différentes composantes du secteur tertiaire, excepté le trafic de marchandises par voie ferroviaire qui fléchit en moyenne sur les sept (7) premiers mois de l'année en cours.

Dans le **secteur de l'emploi formel**, le nombre d'emplois nets créés sur les sept premiers mois de 2022 s'élève à 35 237, en deçà des 50 659 emplois créés à la période correspondante de l'année précédente.

En ce qui concerne les **prix à la consommation**, la progression en rythme annuel de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est situé à 5,4% au mois de juillet 2022 identique à celle observé au mois de juin 2022. Cette hausse provient à la fois des prix de la composante « produits comestibles » (+8,7% contre +9,5% en juin 2022) et de ceux des « produits non comestibles » (+3,8% après +3,3% en juin 2022).

En moyenne sur les sept (7) premiers mois de l'année 2022, l'IHPC augmente de 4,7% en glissement annuel, sous l'effet conjoint d'un accroissement de 8,3% des prix des « produits comestibles » et d'une hausse modérée de 2,9% des prix des « produits non comestibles ».

De même, l'indice des **prix de la production industrielle** se renforce de 14,6% au premier semestre 2022, en lien avec le renchérissement des prix de certains intrants.

La situation des **finances publiques** sur les sept (7) premiers mois de l'année 2022 est caractérisée par une bonne mobilisation des recettes totales et dons (+279,0 milliards ; +8,0%) sous l'effet, principalement des recettes fiscales y compris les recettes affectées et la parafiscalité (+167,4 milliards) ainsi que des dons (+92,4 milliards). De même, l'exécution des dépenses totales et prêt nets connaît une hausse de 12,3% (+500,0 milliards), portée essentiellement par les dépenses d'investissement (+404,3 milliards ; +50,4%), les intérêts dus sur la dette publique (+153,8 milliards ; +36,2%), et les dépenses de fonctionnement (+93,4 milliards ; +12,7%). Il ressort de ces évolutions un déficit du solde budgétaire de 775,7 milliards, plus accentué que le déficit de 554,8 milliards enregistré un an plus tôt.

Les **échanges extérieurs de marchandises hors biens exceptionnels** sont marqués, à fin août 2022, par une accélération des prix à l'importation (+30,6% contre +28,6 % à fin juillet 2022) et un ralentissement des prix à l'exportation (+15,9% après +17,2% à fin juillet 2022). Dans ce contexte, la détérioration des termes de l'échange s'accroît (-11,2% contre -8,5% à fin juillet 2022). Par ailleurs, le solde commercial, excédentaire sur les sept premiers mois de l'année 2022 (+305,2 milliards) et à la même période de 2021 (+694,3 milliards) affiche un déficit de 117,0 milliards sous l'effet, d'une augmentation des exportations et des importations en valeur respectivement de 23,4% et 43,7%.

Au niveau de la situation monétaire, la progression de la **masse monétaire au sens large**, en rythme annuel, s'accroît et ressort à 9,5% à fin juillet 2022 après +8,0% à fin juin 2022. Cette dynamique s'explique par l'amointrissement de la contraction des actifs extérieurs

nets (-11,5% contre -20,0% à fin juin 2022). En ce qui concerne les créances nettes sur l'Administration Centrale (+28,6% après +34,5% à fin juin 2022) et les créances sur l'économie (+10,4% après +11,3% à fin juin 2022), leur rythme d'accroissement ralentit, conformément à l'objectif du resserrement de la politique monétaire.

Au mois de juillet 2022, la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières** (BRVM) affiche une hausse en variation mensuelle de ses deux indices que sont l'indice BRVM composite (+1,1%) et l'indice BRVM 10 (+2,7%). En outre, ces indices se raffermissent respectivement de 24,8% et 20,6% par rapport à juillet 2021.

En conclusion, l'économie ivoirienne reste portée par le dynamisme des secteurs tertiaire et secondaire, dans un environnement économique qui bénéficie, d'une part, de la poursuite de l'exécution du PND 2021-2025 et, d'autre part, des différentes mesures mises en œuvre pour contenir l'accélération de l'inflation liée notamment à la guerre en Ukraine et à l'accentuation de l'insécurité dans les pays sahéliens.

Les prix à la consommation et ceux de la production industrielle restent confrontés à des tensions inflationnistes. Toutefois, comparativement au reste du monde, l'envolée des prix reste relativement contenue grâce aux mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie.

Les échanges extérieurs enregistrent une accentuation de la dégradation des termes de l'échange qui induit un solde commercial déficitaire au terme des huit premiers mois de l'année 2022.

La situation des finances publiques est marquée par une accentuation du déficit budgétaire global, en relation notamment avec l'accélération des investissements publics et le coût des mesures de lutte contre la cherté de la vie.

Au niveau monétaire et financier, l'euro continue de se déprécier face au dollar américain au mois d'août 2022, et par ricochet le FCFA, contribuant ainsi au renchérissement des prix à l'importation et induit un accroissement du coût en franc CFA du service de la dette extérieure libellée en dollar américain.

Sur le reste de l'année 2022, l'activité économique bénéficierait de l'exécution continue du PND 2021-2025. Toutefois, des risques baissiers existent, en relation avec un ralentissement de l'économie mondiale qui découlerait du resserrement des politiques monétaires effectué par la plupart des principales banques centrales ainsi que du durcissement des conditions de financement des Etats sur les marchés internationaux.

Source: DGE / DPPSE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	07 mois 2021	07 mois 2022	Variation (%)
Cacao fèves*	1 046 016,6	994 512,7	-4,9%
Café*	46 327,5	89 878,3	94,0%
Noix de cajou	946 705,0	1 004 214,0	6,1%
Banane dessert	295 135,0	258 309,9	-12,5%
Sucre	101 296,5	122 242,0	20,7
Coton graine	421 382,8	401 551,0	-4,7

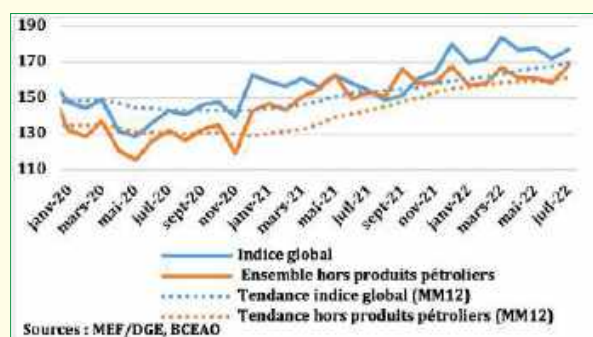
Sources : MEF/DGE, OPA, MINADER
* données au 1^{er} semestre

Tableau 2 : Principales productions du secteur secondaire

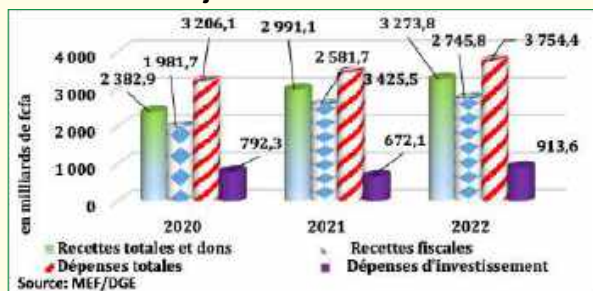
Production	07 mois 2021	07 mois 2022	Variation (%)
Electricité (Giga watt/heure)	6 467,5	6 980,6	7,9%
Pétrole brut (Baril)	5 258,8	5 723,7	8,8%
Gaz naturel (Millions de m ³)	1 375,4	1 505,0	9,4%
Or (Kg)	23 483,8	26 772,8	14,0%
Diamant (Carats)	4 121,9	2 190,9	-46,8%

Sources : MEF/DGE, PETROCI, DGMG, CIE

Graphique 1 : Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail



Graphique 2 : Indicateurs des Finances Publiques à fin juillet



Graphique 3 : Evolution du nombre total de passagers du transport aérien à fin août



Tableau 3 : Evolution des principaux indicateurs du secteur tertiaire

	07 mois 2021	07 mois 2022	Variation (%)
Trafic global maritime* (en milliers de tonnes)	17 239,4	17 682,5	2,6%
Total aérien** voyageurs	1 009 206	1 338 443	32,6%
Fret aérien** (tonnes)	19 438	24 263	24,8%
Trafic ferroviaire de marchandises (tonnes)	586 168	529 095	-9,7%
Chiffre d'affaires télécom (en millions de FCFA)	658 578	687 949	4,5%

Sources : MEF/DGE, AERIA, PAA, PASP, SITARAIL
* données à fin juin
** données à fin août

Graphique 4 : Indicateurs du marché boursier de l'UEMOA

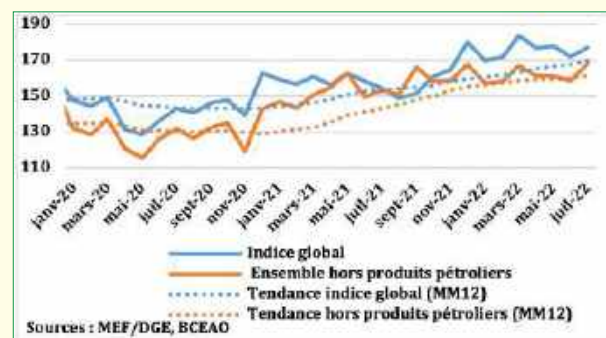


Tableau 3 : Évolution commerce extérieur en valeur (en millions de FCFA)

	06 Mois 2021	06 Mois 2022	Variation 06 mois 2022 / 06 mois 2021
EXPORTATIONS			
Exportation (hors biens exceptionnels)	5 502 401	6 791 786	23,4%
Produits Primaires	2 763 203	2 922 862	5,8%
Cacao fèves	1 469 085	1 330 666	-9,4%
Noix de cajou	464 913	455 279	-2,1%
Produits de première transformation	1 010 505	1 285 471	27,2%
Cacao transformé	627 060	715 273	14,1%
Huile de palme	145 748	278 176	92,1%
Produits manufacturés	786 923	1 300 301	65,2%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	436 871	858 130	91,8%
Produits minier	871 690	1 164 293	33,6%
Pétrole brut	209 362	309 856	47,7%
IMPORTATIONS			
Importation totale en valeur hors biens exceptionnels	4 808 137	6 908 743	43,7%
Produits Alimentaires	1 048 503	1 294 690	23,5%
dont Riz	197 664	302 408	53,0%
Autres biens de consommation	1 402 653	2 442 592	74,1%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	359 905	1 239 645	244,4%
Biens intermédiaires	1 444 350	2 037 131	41,0%
Pétrole brut	517 766	788 234	52,2%
Matériaux de construction (Clinker)	96 581	120 280	24,0%
Biens d'équipement hors biens exceptionnels	912 631	1 134 331	24,3%
Dont Machines mécaniques	368 379	403 602	9,6%
Solde commercial hors biens exceptionnels (Fob-Caf/FCFA)	-694 264	-116 958	

CRYPTOMONNAIE

Risques ou opportunités pour les pays ?



Aujourd'hui, plus de 9.600 différentes cryptomonnaies ont été recensées sur le site spécialisé *CoinMarketCap*.

Depuis l'année 2009, date de création du bitcoin, initié par un informaticien ou groupe anonyme d'informaticiens connu sous le pseudonyme **Satoshi Nakamoto**, les cryptomonnaies ont pris une place de plus en plus importante dans les transactions financières mondiales.

Comprendre les cryptomonnaies

Une cryptomonnaie peut être définie comme une monnaie numérique dont le support repose sur un réseau décentralisé d'utilisateurs faisant usage des techniques cryptographiques pour régler les transactions entre pairs sans recourir à une institution financière. Actuellement, les deux cryptomonnaies largement dominantes sur le marché sont le bitcoin et l'éthereum.

Aujourd'hui, plus de 9.600 différentes cryptomonnaies ont été recensées sur le site spécialisé *CoinMarketCap*. Les transactions sont décentralisées et fonctionnent par le biais des chaînes de blocs (blockchains), une technologie de registres partagés (encore appelés registres distribués ou registres décentralisés), accessibles et consultables par tous ceux qui se connectent à son réseau. Ce registre est un grand livre de compte électronique stockant l'ensemble des données relatives aux transactions effectuées par les utilisateurs du réseau. Les transactions sont regroupées par blocs, ensuite les blocs font l'objet de validation spécifique avant d'être rattachés (chaînés) les uns aux autres. En fait, chaque bloc validé est rattaché au précédent. Les activités de regroupement des transactions, de validation et de rattachement des blocs sont réalisées par des personnes affiliées au réseau, appelées les mineurs ou encore les nœuds du

réseau. Le mineur a l'obligation d'assurer l'authenticité, la sécurité et l'intégrité des transactions.

Tout utilisateur du réseau dispose d'un portefeuille électronique qui lui est créé par les fournisseurs d'infrastructures de cryptomonnaies, en contrepartie de la monnaie conventionnelle. Ce portefeuille est stocké dans un compte virtuel (appelé « portefeuille » ou « Wallet »), sur des plateformes d'échanges ou sur un support électronique (clé USB, ordinateur, smartphone, etc....).

Les risques inhérents aux cryptomonnaies

Les cryptomonnaies sont vulnérables aux cyberattaques qui peuvent déstabiliser l'ensemble de la plateforme technologique de transaction et conduire à son effondrement. A ce propos, les médias ont fait cas du plus grand vol de cryptomonnaies par des pirates informatiques, estimé à près de 600 millions de dollars américains, le 11 août 2022.

Les cryptomonnaies accroissent également les risques d'évasion fiscale, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en l'absence d'intermédiaire pour vérifier la nature des transactions ou l'identité de leurs auteurs.

Par ailleurs, le bitcoin est qualifié de « système de Ponzi ». Un système de Ponzi est une fraude à l'investissement qui implique le paiement de prétendus rendements à des investisseurs déjà adhérents au système à partir des fonds apportés par de nouveaux investisseurs, sans véritablement engager ces fonds dans une activité d'investissement rentable. Dans ces conditions, le système s'effondre dès lors que la majorité ou l'ensemble des investisseurs tentent de récupérer

leurs avoirs puisqu'il devient impossible d'utiliser les fonds des uns pour payer les autres et vice-versa.

Concernant le bitcoin, les utilisateurs entrent dans le système en achetant des bitcoins contre de la monnaie conventionnelle, mais ne peuvent quitter et récupérer leurs fonds en monnaie conventionnelle que si d'autres utilisateurs souhaitent acheter leurs bitcoins.

La volatilité des prix des cryptomonnaies pourrait engendrer une instabilité du système monétaire et par ricochet une instabilité macroéconomique globale en ayant un effet défavorable sur les agrégats monétaires.

La complexité des calculs nécessaires pour valider les transactions des cryptomonnaies, afin d'éviter toute falsification du grand livre, est consommatrice d'énergie et représente un gaspillage de ressources importantes ainsi qu'un risque environnemental.

Selon la Banque des Règlements internationaux (BRI), l'exécution d'une transaction par un mineur, pourrait nécessiter l'exploitation des équipements informatiques sophistiqués avec une puissance équivalente à des millions d'ordinateurs personnels, ce qui représente un risque environnemental. En outre, l'électricité utilisée dans le processus de dénouement des transactions des bitcoins est excessivement considérable. Les estimations globales, selon le site « *digiconomist.net* », indiquent que l'électricité utilisée pour les transactions de bitcoins dépasse la consommation des pays tels que la Hollande et la République-Tchèque.

Les opportunités

Les cryptomonnaies offrent des opportunités à travers la technologie sous-jacente à leur utilisation. En effet, la technologie des registres partagés, support des cryptomonnaies, permet la réalisation des transactions entre opérateurs très distants, sans l'intervention d'une institution financière et l'unité de transaction est potentiellement

plus divisible. Le Bitcoin par exemple est divisé en unités aussi petites que 0,00000001 Cours du Bitcoin (BTC). À l'avenir, si nécessaire, la divisibilité du bitcoin peut être augmentée à 100 milliards de coins plus petits ou même plus, car le protocole du Bitcoin et son logiciel associé peuvent être modifiés pour gérer des unités encore plus petites.

En outre, contrairement aux transferts bancaires, la compensation et le règlement des transactions sont rapides et sans intermédiaires, ce qui est particulièrement intéressant pour les paiements internationaux, qui sont relativement coûteux et compliqués. En contournant les réseaux de correspondants bancaires, les nouveaux services utilisant la technologie des registres distribués ont fortement raccourci les délais : les paiements transfrontaliers arrivent à destination en quelques secondes au lieu de quelques jours.

A cet égard, les cryptomonnaies s'avèrent utiles pour les paiements transfrontaliers en facilitant les transferts de fonds internationaux. Dans ce sens, elles peuvent constituer un vecteur additionnel d'amélioration de l'inclusion financière, à l'instar des systèmes de paiement par téléphonie mobile qui ont fait leur preuve.

La technologie des registres partagés pourrait diminuer le coût des transferts internationaux, notamment les envois de fonds, et favoriser l'inclusion financière.

Par ailleurs, les Banques centrales pourraient rechercher l'équilibre consistant

à tirer avantages de l'innovation technologique, tout en veillant à ce que les risques inhérents soient bien maîtrisés.

Source: DGE / SCD

« La complexité des calculs nécessaires pour valider les transactions des cryptomonnaies, afin d'éviter toute falsification du grand livre, est consommatrice d'énergie et représente un gaspillage de ressources importantes ainsi qu'un risque environnemental »



Oppositions institutionnelles aux cryptomonnaies

Si l'industrie de la cryptomonnaie fait son petit bonhomme de chemin depuis la crise financière de 2008, il n'en demeure pas moins qu'elle ne baigne pas forcément dans un long fleuve tranquille. Dans certaines parties du monde, des Etats ou Organisations internationales ne partagent pas cette monnaie dématérialisée, telle qu'elle se présente et fonctionne actuellement. La Chine, l'un des plus grands marchés de cryptomonnaies au monde ne cache pas son aversion pour celle-ci. En 2021, sa Banque centrale annonçait que toutes les transactions de cryptomonnaies étaient illégales, interdisant de fait les jetons numériques tels que le bitcoin. Elle a, par ailleurs, averti que cette situation mettait sérieusement en danger la sécurité des actifs des personnes. Les cryptomonnaies « *ne sont pas de vraies devises* », à leur tour, plusieurs fédérations bancaires chinoises de référence insistent sur les risques que la « *spéculation* » fait courir tant aux personnes qu'aux économies mondiales. Ce rappel à l'ordre a fait immédiatement plonger le cours du Bitcoin sous les 40.000 dollars, selon *latribune.fr*.

A la Banque Centrale Européenne (BCE), c'est sa Présidente, Mme **Christine LAGARDE**, qui mène ce combat. Le 23 mars 2022, à l'occasion d'un forum sur l'innovation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), elle a déclaré que, parmi toutes les catégories d'actifs numériques, « *les crypto-actifs me préoccupent le plus dans le contexte russe* ». Selon elle, les cryptomonnaies, qui échappent au système bancaire traditionnel, sont « *certainement utilisées comme moyen pour essayer de contourner les sanctions qui ont été décidées par de nombreux pays à travers le monde contre la Russie et des acteurs spécifiques* ».

Deux mois plus tard, interviewée par la télévision néerlandaise, et dont les propos ont été rapportés par le média Politico, elle déclare : « *J'ai toujours dit que les cryptomonnaies sont des actifs hautement spéculatifs*

et très risqués. Ma très humble évaluation est que cela ne vaut rien. Ça ne repose sur rien, il n'y a pas d'actifs sous-jacents pour agir comme un ancrage de sécurité ». Cette dernière se dit également très inquiète de voir les particuliers y investir leurs économies : « *Beaucoup n'ont aucune connaissance des risques encourus. Ils risquent de tout perdre. C'est donc pourquoi je pense que tout ceci devrait être strictement encadré* ».

L'actuel Vice-Président ivoirien, S.E.M. **Tiemoko Meyliet KONÉ**, alors Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), se confiant à *financialafrik.com*, début mars 2018, au cours d'une conférence à Abidjan, déclarait : « *Pour nous, une monnaie a obligatoirement, à un moment, une contrepartie et, cette contrepartie, il y a quelqu'un qui la garantit. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas quelque chose de contrôlable et nous ne pouvons donc pas la conseiller à nos populations* ».

Face à la frénésie que suscitent ces cryptomonnaies, le bitcoin en tête, dans le pays le plus peuplé d'Afrique, selon *lemonde.fr*, la Banque Centrale Nigérienne (CBN) a décidé de serrer la vis. Début février 2021, elle a rappelé que l'utilisation des cryptomonnaies était illégale – une interdiction déjà formulée en 2017 – et demandé aux banques commerciales d'« *identifier les personnes et entités* » disposant de comptes en cryptomonnaies, afin de les « *fermer immédiatement* ».

En Afrique centrale, c'est le bras de fer entre la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Centrafrique qui a décidé d'adopter la cryptomonnaie à côté du FCFA. À la demande des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), révoltés par l'adoption et la promulgation le 22 avril 2022 d'une loi sur la cryptomonnaie par Bangui, M. **Abbas Mahamat TOLLI** a écrit, selon *jeuneafrique.com*, au ministre Centrafricain des Finances et du Budget, M. **Hervé NDOBA**, pour protester.

Les cryptomonnaies, plus un actif financier que des monnaies

Plusieurs analyses considèrent que les cryptomonnaies constituent davantage un actif financier que des monnaies. L'expérience révèle à travers le monde que les Banques centrales sont demeurées les institutions qui émettent la monnaie et veillent à la stabilité de sa valeur dans le temps et à son adoption par un réseau suffisamment large d'utilisateurs dans le cadre d'un arrangement institutionnel.

En se référant à l'histoire monétaire, cet arrangement institutionnel confère à la Banque centrale la mission d'émettre de la monnaie remplissant les trois fonctions classiques d'une monnaie (unité de compte, moyen de paiement et réserve de valeur) et ayant cours légal. Le cours légal se réfère à l'acceptation obligatoire de la monnaie pour sa pleine valeur faciale pour effectuer des paiements et pour s'acquitter d'une dette par les agents

économiques. Ainsi, dans les juridictions où les Banques centrales indépendantes ont un mandat de stabilité des prix et le remplissent, la monnaie demeure une réserve de valeur fiable, le principal moyen de paiement et unité de compte.

Les cryptomonnaies disponibles, aujourd'hui, remplissent imparfaitement les trois fonctions de la monnaie, pour plusieurs raisons.

La première est liée à la très forte volatilité des prix des cryptomonnaies qui les empêche de fonctionner comme

une réserve de valeur. Ce constat limite leur adoption par les agents économiques, réduisant ainsi leur rôle de moyen de paiement et d'unité de compte.

La deuxième raison est que les cryptomonnaies ne constituent pas intrinsèquement un moyen de paiement fiable, du fait du coût de transactions (en énergie notamment) et du temps qu'elles mettent à être enregistrées dans le grand livre décentralisé.

La troisième raison est que les cryptomonnaies n'ont pas cours légal.

Le Salvador, la Centrafrique et les cryptomonnaies

Etat d'Amérique centrale, le Salvador a adopté le bitcoin comme monnaie officielle en septembre 2021. Par une loi du 7 septembre 2021, dite « *Loi Bitcoin* », ce pays devenait le premier pays au monde à adopter un crypto-actif comme monnaie officielle. Depuis cette date, le Bitcoin a, en effet, cours légal dans le pays qui utilisait le dollar américain comme monnaie officielle.

Les autorités ont justifié l'adoption de cette devise par les possibilités économiques qu'elle offre, comme attirer des touristes étrangers souhaitant dépenser leurs bitcoins, ou faire économiser aux personnes travaillant à l'étranger les commissions bancaires prélevées sur les montants qu'ils envoient à leurs familles, et qui représentent à eux seuls 22 % du PIB.

Quelques semaines après l'adoption de la cryptomonnaie, Euronews, selon le site www.msn.com/fr, a posé la question à S.E.M. **Felix ULLOA**, le vice-président du Salvador de savoir comment se comporte celle-ci. Ce dernier a estimé que le bilan était positif d'autant plus qu'avec le temps, les doutes des populations se sont dissipés. Le Salvador est parvenu à avoir plus de trois millions de comptes courants en bitcoin, ce qui plus du double du nombre de comptes bancaires dans le pays.

Malheureusement, six mois après, d'après cryptonaute.fr, tout ne se passe pas comme prévu. En effet, pour exemple, il y a de nombreux problèmes liés au lancement du portefeuille, **Chivo**. Ce dernier est une application lancée par l'État afin de faire adopter à la population l'usage quotidien de la cryptomonnaie salvadorienne. Des rapports ont montré certaines problématiques récurrentes, telles que la perte de fonds et des problèmes de confidentialité.

Selon une étude de la Chambre de l'industrie et du

commerce du Salvador portant sur l'utilisation du bitcoin comme monnaie légale, sa mise en œuvre n'a eu aucun impact sur leur entreprise pour **91,7 %** de la population. Et ils sont **86 %** à n'avoir jamais réalisé de ventes en utilisant de **cryptoactif**. En comparaison, seuls **3,6%** des sondés affirment que le **bitcoin** a contribué à augmenter leurs ventes, et **13,9%** déclarent avoir réalisé des ventes en **bitcoin**. Par ailleurs, l'agence Bloomberg, citée par lemonde.fr, annonce que la valeur de la cryptomonnaie achetée par le Salvador depuis septembre 2021 s'était dépréciée de 40 millions d'euros (environ 26 milliards de FCFA), alors que son cours a baissé de **40%** depuis mars 2022. Le pays qui a vu sa note souveraine dégradée par l'agence Fitch Ratings, se rapproche dangereusement d'un défaut de paiement, avec une dette qui a fortement augmenté depuis le début de la pandémie de Covid-19.

En Afrique, le bitcoin devient la monnaie officielle de la Centrafrique, au côté du FCFA, après une annonce le 27 avril 2022 par la Présidence centrafricaine. Le pays devient ainsi le premier sur le continent à le faire. L'Assemblée nationale a voté « *à l'unanimité* » des députés présents la loi « régissant la cryptomonnaie en République centrafricaine » et le Président, S.E.M. **Faustin-Archange TOUTOUMBA**, l'a promulguée, assure dans un communiqué le Ministre d'État et Directeur de Cabinet de la Présidence, M. **Obed NANSIO**.

Après le lancement le 3 juillet 2022 du « *bitcoin local* » dénommé « *le Sangocoin* », le pays devrait abandonner ce projet pour rester au sein de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). La Centrafrique reste solidaire, en effet, des statuts communautaires de l'UMAC interdisant l'usage d'une autre monnaie que le FCFA dans les six pays de la Communauté Économique et Monétaire de

l'Afrique centrale (CEMAC) : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Ceci évite à Bangui l'application de la résolution N° 34 de l'UMAC qui aurait pu entraîner l'exclusion du pays des instances monétaires de la sous-région. Le 30 août 2022, un plan du gouvernement visant à permettre aux étrangers d'acquérir la citoyenneté et la terre en utilisant le Sangocoin a été jugé "inconstitutionnel" par

la Cour suprême du pays, remettant ainsi en cause la mise œuvre de ce projet.

Sources : www.lafinancepourtous.com ;
www.lemonde.fr ;
www.france24.com ;
www.financialafrik.com ;
leparisien.fr.

Recommandations

Les cryptomonnaies peuvent profiter à l'économie mondiale. Mais, pour y arriver, plusieurs propositions sont avancées, au nombre desquelles **la Création des Monnaies Digitales des Banques Centrales (MDBC) et la réglementation de celles-ci (cryptomonnaies)**. Les MDBC sont une forme électronique de monnaie émise par une Banque centrale, qui peut être échangée de façon décentralisée entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire (entre pairs), sans nécessiter l'intervention d'un intermédiaire. Elle diffère d'une cryptomonnaie privée, en raison du fait qu'elle est émise par la Banque centrale.

Les Banques centrales sont invitées à mettre l'accent sur les initiatives en faveur de la création des MDBC, dans l'optique de tirer profit des opportunités offertes par la technologie sous-jacente aux cryptomonnaies. Les

principales motivations pourraient être l'amélioration de l'efficacité des paiements et de l'inclusion financière (surtout dans les pays en développement), en recourant aux nouvelles innovations technologiques dans le domaine de la finance. La création des MDBC serait également perçue comme une possible réaction des Banques centrales visant à contrer l'émergence des monnaies numériques privées, telles que le bitcoin qui échappe au contrôle des Etats.

Au stade actuel, l'adoption des cryptomonnaies telles que le bitcoin sans une réglementation visant à les encadrer constitue un problème pour les Banques centrales, car elles ne peuvent pas les contrôler ou les influencer de quelque manière que ce soit afin de limiter les risques associés.

QUELQUES PRODUCTIONS



MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES DE L'UEMOA 2022

La Côte d'Ivoire s'auto-évalue en attendant la revue annuelle de novembre prochain

Les 10 et 11 août 2022, l'hôtel Belle Côte, à Cocody, a accueilli l'atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au titre de l'année 2022. L'atelier a été organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Economie (DGE), avec l'appui technique du Bureau de la représentation de la Commission de l'UEMOA en Côte d'Ivoire. Les participants, issus de différents ministères et structures impliqués dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA étaient à ce rendez-vous.

Les travaux ont permis de relever les avancées obtenues dans la transposition et l'application des réformes d'une part et l'exécution des projets d'autre part. L'atelier a également été une occasion de mettre en exergue les difficultés de mise en œuvre afin de faire des recommandations aux autorités dans le but d'en accélérer la cadence avant la revue annuelle qui aura lieu, en Côte d'Ivoire, du 7 au 9 novembre 2022.

Monsieur **Gustave DIASSO**, représentant résident de la Commission de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, a traduit la reconnaissance de l'organisation qu'il représente aux autorités ivoiriennes pour l'intérêt qu'elles portent au processus d'intégration. En ouvrant officiellement les travaux, le professeur **BAMBA N'Galadjo**, représentant le Ministre



Les participants, issus de différents ministères et structures impliqués dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA ont pris part aux travaux.

de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a exprimé la gratitude du Ministre à l'UEMOA et à son représentant. L'émissaire du Ministre a rassuré que, le Gouvernement ivoirien, en plus d'être disponible, affiche une ferme volonté d'œuvrer aux côtés de l'UEMOA, à la poursuite de la construction et de la consolidation d'un espace communautaire pleinement intégré, à travers notamment l'exercice de mise en œuvre des réformes et projets communautaires.

Performances

La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires a été instituée en octobre 2013 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Depuis 2014, ces revues ont révélé une progression continue de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre du processus d'intégration régionale. L'édition 2021, dans le pays, a permis d'évaluer 116 réformes et 15 projets. Les résultats ont fait ressortir un taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires de 82,5% contre

82% en 2020. Concernant les projets et programmes communautaires, le taux moyen d'exécution physique a été de 81% en 2021 contre 77,3% en 2020 et l'indice de performance de 49,5%.

Au regard de ces résultats, le professeur **BAMBA N'Galadjo**, a tenu à féliciter tous les acteurs nationaux pour le travail accompli, tout en les invitant à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des réformes et projets communautaires car certains domaines enregistrent de faibles performances.

Pour 2022, la revue annuelle portera sur un ensemble de 127 textes communautaires contre 116 en 2021 et sur un ensemble de 65 programmes et projets - dont 15 projets en Côte d'Ivoire - contre 68 programmes et projets en 2021. Quinze projets et programmes (dont deux en Côte d'Ivoire) sont retirés de la revue annuelle en raison de leur achèvement tandis que 12 nouveaux programmes et projets, dont deux en Côte d'Ivoire, sont intégrés dans la revue annuelle édition 2022.

Source : DGE / SCD

GESTION TRANSPARENTE DE LA DETTE

La Côte d'Ivoire partage son expérience à l'international



Le Pays était représenté au Forum de Paris par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY (2^e à partir de la droite).

Ph. DR

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY, a pris part, du 7 au 9 juillet 2022, à la 9^e Conférence du Forum de Paris, en France. Cet important rendez-vous a été l'occasion pour lui de présenter l'expérience ivoirienne en matière de transparence dans la gestion de la dette.

Le représentant du Gouvernement a présenté, lors des travaux, le cas de son pays. Il a rappelé que la transparence est devenue une question critique qui s'inscrit dans la dynamique amorcée au cours des dernières années sous l'impulsion des institutions financières internationales.

Il a précisé que la Côte d'Ivoire a réalisé des efforts importants en matière de transparence notamment, depuis son retour sur le marché international des capitaux en 2014, avec l'affichage des données sur différents sites

et la transmission régulière d'informations aux Institutions Internationales, conformément aux engagements pris. Comme il l'a soutenu, le pays a mis en œuvre une stratégie reposant sur trois axes: l'information continue des partenaires et investisseurs sur les récents développements en matière économique et financière, l'accès élargi et facilité des partenaires et investisseurs à des informations fiables et complètes à travers la publication de bulletins mensuels et enfin la mise en place d'un desk spécifique permettant de répondre de façon très réactive aux sollicitations et requêtes des partenaires selon leurs besoins.

Cette démarche a permis à la Côte d'Ivoire d'accroître significativement sa capacité de mobilisation de ressources, et de diversifier ses partenaires aussi bien multilatéraux, bilatéraux que privés. « La démarche est par ailleurs

très appréciée par les agences de notation, avec pour conséquence le relèvement de la notation financière la Côte d'Ivoire qui figure désormais dans le top 5 des meilleures notations du continent africain, et ancrée fermement dans la catégorie BB », explique le Ministre. Monsieur Adama COULIBALY conclut sa présentation en insistant sur **"la transparence comme un atout dont les principaux bénéficiaires sont les États qui déploient les efforts nécessaires en la matière, et qui peuvent subséquemment engranger des dividendes en termes de perception de crédit, volume de ressources mobilisées et taux d'intérêt"**.

Source : DGE-SCD / SERCOM MEF

FORUM BANQUES ET PME CÔTE D'IVOIRE 2022

Le Ministre Adama COULIBALY : « L'ambition du Gouvernement est de voir les PME participer davantage à la croissance économique de notre pays »



Le Ministre Adama COULIBALY (au centre) a procédé à l'ouverture des travaux, au nom du Premier Ministre.

Ph. DR

La première édition du Forum Banques et Petites et Moyennes Entreprises (PME) de Côte d'Ivoire a eu lieu le 6 juillet, à l'espace Crrae-Umoa, au Plateau.

Représentant le Premier Ministre, Monsieur **Patrick ACHI**, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a présidé la cérémonie d'ouverture en présence de son collègue du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME, Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA**.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a indiqué à cette tribune que les Pme occupent une place importante dans l'économie nationale, car elles représentent environ 98% du tissu économique formel de notre pays. « Dans ce contexte, l'ambition du Gouvernement est de voir les PME participer

davantage à la croissance économique de notre pays, par la prise de mesures incitatives », a-t-il confié.

Il a fait savoir, à l'occasion, que plusieurs réformes ont été initiées en faveur des PME avec notamment l'adaptation du cadre juridique et institutionnel, pour une amélioration de l'environnement des affaires, des mesures d'ordre fiscal et financier ainsi que la création du Fonds de garantie des crédits aux PME. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, un Fonds de Soutien aux PME (FSPME) a même été mis sur pied par le Gouvernement.

Toutefois, le Ministre a déploré qu'en dépit des différentes réformes engagées pour dynamiser le secteur privé, les PME ne contribuent qu'à seulement 20% du PIB. Et de préciser que cette faible contribution est liée à un accès insuffisant aux financements.

Ce premier forum, selon lui vient à point nommé d'autant plus qu'il offre l'occasion d'adresser, une fois de plus, la problématique de l'accès au financement des PME.

Le Ministre du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME, a exhorté les Banques et établissements financiers à renforcer et faciliter les financements en faveur des Pme afin de les aider à faire face à leurs besoins importants.

Cette première édition du Forum Banques et PME Côte d'Ivoire (BPCI) a été organisée par l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF-CI), et la Fédération Ivoirienne des Petites et moyennes entreprises (FIPME).

Source : DGE-SCD / SERCOM MEF

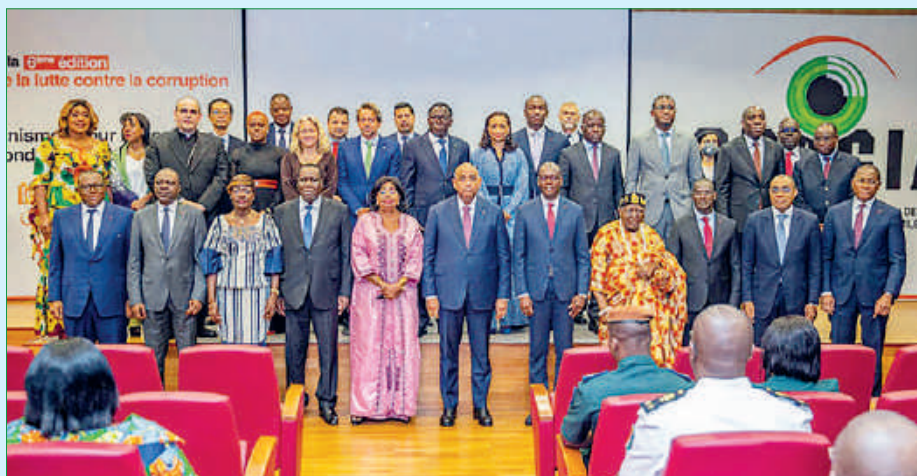
6^e ÉDITION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION / GESTION DES FONDS COVID-19

Le Ministre Adama COULIBALY partage l'expérience ivoirienne

La 6^e édition de la Journée africaine de la lutte contre la corruption a eu lieu le 11 juillet 2022, à la Primature, au Plateau. Au cours de cette rencontre, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a partagé l'expérience ivoirienne dans le cadre de la gestion des Fonds Covid-19, lors d'un panel de haut niveau qui avait pour thème: **« Gestion des fonds Covid-19 et leçons apprises en matière de transparence et d'intégrité »**.

Se prononçant sur la gestion des Fonds Covid-19, Monsieur **Adama COULIBALY**, a rappelé que deux organes ont été créés pour assurer leur gestion : un Comité de Gestion, présidé par son département ministériel et un Secrétariat exécutif géré par les Ministères sectoriels respectifs.

Si ces fonds sont remarquablement gérés, selon lui, cela se justifie par l'adoption d'un certain nombre de démarches, à savoir : l'inclusivité et la participation de toutes les parties prenantes dans le processus, avec notamment le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). La redevabilité, la transparence, la mise en place des manuels de procédures, font partie des différentes mesures. A cela, s'ajoutent, la production et la publication en ligne des listes des bénéficiaires, la flexibilité et la prise en compte des ajustements, en tenant compte de l'urgence d'apporter les soutiens nécessaires, par la mise à disposition effective des ressources aux bénéficiaires. Ce, en veillant à assurer la transparence nécessaire.



La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef du Gouvernement, Monsieur Patrick ACHI (centre).

Bilan

À la date de juin 2022, selon Monsieur **Adama COULIBALY**, 167 milliards FCFA ont été dépensés sur une enveloppe disponible de 220,5 milliards FCFA mise à disposition de ces fonds. Dans les détails, il a déclaré que sur le Fonds dédié aux grandes entreprises, 138 entreprises ont été soutenues pour un montant de 32 milliards FCFA. Pour ce qui est du Fonds dédié aux PME, 889 en sont bénéficiaires pour un montant de 34 milliards FCFA auquel il faut ajouter 10 milliards de FCFA qui ont été alloués au fonds de garantie. Pour le Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel, les bénéficiaires sont estimés à 135 000 pour un montant de 31,69 milliards de FCFA.

« Au titre du Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire, 56 milliards de FCFA ont été déboursés au profit de 431 000 ménages. En outre, 20 000 personnes licenciées ou mises en chômage du fait de la COVID-19 ont été soutenues. Ce Fonds a également pris en charge

les factures d'eau de plus 430 000 ménages et les factures d'électricité de plus de 1 052 000 ménages abonnés au tarif social », a détaillé le Ministre **Adama COULIBALY**, non sans préciser que tous ces efforts de l'Etat ont contribué à renforcer la résilience économique et à permettre à nos entreprises et populations d'amortir le choc économique dû à la COVID-19.

« Avec les fonds et les mesures fortes qui ont été engagées... nous avons pu contenir l'impact socio-économique de la crise sanitaire. C'est ce qui nous a permis en 2020 d'avoir un taux de croissance positif de 2% », a expliqué le Ministre. Cette capacité d'anticipation du Gouvernement a permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir ce taux de croissance positif dans un contexte marqué par un ralentissement de l'économie mondiale et de l'Afrique subsaharienne avec des taux de croissance respectivement de -3,3% et -1,9%, en 2020.

Source : DGE-SCD / SERCOM MEF

NOUVELLE MAQUETTE DE LA BASE DE DONNÉES DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (BDSM) DE L'UEMOA La mise à jour au cœur des préoccupations



Crédit Photo: DGE

Les participants sont issus du groupe Technique du CNPE, de plusieurs ministères dont celui de l'Economie et des Finances et de la BCEAO.

Une trentaine d'experts ont pris part, du 3 au 5 août 2022, à l'Institut des Finances (IDF), à Bingerville, à l'atelier de complétude de la nouvelle maquette de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) sur la période 1980-2022. Cette importante rencontre, organisée par la Direction Générale de l'Economie (DGE), qui était à sa 3^e édition, visait à faire le bilan de la mise à jour de la nouvelle maquette de la BDSM à fin mars 2022, de présenter l'état de mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'examen de la nouvelle BDSM ; tout en actualisant la nouvelle.

Au regard des évolutions récentes en termes de nomenclature et de méthodologie de calcul, une nouvelle maquette pour la BDSM a été élaborée. Afin de passer de l'interface « Excell » à une plateforme web centralisée, la Commission

de l'UEMOA a initié un projet de plateforme en ligne de la BDSM, d'où cet atelier. Celui-ci a également permis d'identifier les difficultés rencontrées lors du remplissage de la nouvelle maquette de la BDSM et d'en proposer des solutions afin de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route 2021-2022 adoptée pour une mise en production définitive de la plateforme en ligne.

L'atelier a constitué, selon, Monsieur **TANO Kobenan**, Directeur des Affaires Régionales Economiques (DAFER), qui a ouvert les travaux au nom du Comité National de Politique Economique (CNPE), une étape fondamentale dans la conduite des activités relatives au développement de modèles de prévision macroéconomique et de réalisation d'études au sein de l'UEMOA. Il a traduit toute la reconnaissance, à l'occasion, au Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama**

COULIBALY, pour son soutien à l'organisation cet atelier.

Le rendez-vous de Bingerville intervient dans un contexte où, dans le cadre de sa mission de surveillance multilatérale, notamment à travers la conduite d'activité relatives au développement de modèles de prévision macroéconomique et de réalisation d'études, la Commission de l'UEMOA a mis en place la BDSM dont la mise à jour trimestrielle est assurée par le CNPE de chaque Etat.

Les participants sont issus du Groupe Technique du CNPE, des Ministères de l'Economie et des Finances ; du Plan et du Développement ; du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; de l'Agriculture et du Développement Rural ; des Ressources Animales et Halieutiques ; des Mines, du Pétrole et de l'Energie ; de la BCEAO.

Source: SCD DGE

Caoutchouc : plus compétitive, la Côte d'Ivoire gagne des parts de marché en Asie

Premier producteur africain de caoutchouc, la Côte d'Ivoire ébranle la suprématie des géants asiatiques du caoutchouc en gagnant des parts de marché en Inde mais aussi en Chine grâce à une plus grande compétitivité selon *commodafrica.com*.

En Inde, le pays s'est emparé de 28% de la quantité totale de caoutchouc naturel importé par l'Inde en mai 2022, 37% si l'on tient compte que du caoutchouc spécifié techniquement (TSR), souligne l'analyste du marché mondial de l'industrie du caoutchouc Jom Jacob. D'une année sur l'autre, les exportations ivoiriennes de caoutchouc en Inde ont grimpé en mai de 430,4% !

En effet, la Côte d'Ivoire offre un avantage de coût considérable par rapport aux pays producteurs d'Asie du Sud-Est avec une valeur CAF unitaire du TSR importé en Inde inférieure de 11% à celle de l'Indonésie et de 9% à celle du Vietnam.

Les dernières statistiques de la Chine montrent aussi une percée de la Côte d'Ivoire. Elle affiche une hausse de 53% des exportations vers l'Empire du milieu par rapport au 1^{er} semestre 2021 pour atteindre 144 000 tonnes.

La Côte d'Ivoire est encore un petit producteur au regard des géants asiatiques -Indonésie, Thaïlande et Vietnam - mais la progression des volumes est impressionnante depuis une dizaine d'année. De 170 000 tonnes produites en 2005, la production ivoirienne a grimpé à 602 000 tonnes en 2018 pour atteindre 1,1 million de tonnes (Mt) en 2021. L'Association des Professionnels de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) table sur une production de 1,2 Mt en 2022.

Processus d'examen de la transparence fiscale du Département d'État Américain : la Côte d'Ivoire, bonne élève

Le rapport 2022 du Département d'Etat américain, publié le 9 septembre 2022, sur la transparence fiscale concernant l'année 2021, révèle que la Côte d'Ivoire est une bonne élève. Et pour cause, elle respecte les exigences minimales en la matière. Le document a évalué 141 pays. Près de la moitié, (72 pays), répond aux critères minimaux de transparence fiscale. Dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ils sont au nombre de sept : la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, le Nigéria et le Togo. Sur les 69 pays qui n'ont pas répondu aux exigences minimales, 27 ont fait des progrès significatifs. Enfin, 42 d'entre eux ont effectué des progrès jugés non satisfaisants.

Le processus d'examen de la transparence fiscale du Département d'Etat américain permet, en effet, d'évaluer si les Gouvernements répondent aux exigences minimales de transparence fiscale. Ces exigences comprennent l'existence de documents budgétaires clés, complets et fiables accessibles au public. L'examen en lui-même comprend une évaluation de la transparence des processus d'attribution des contrats gouvernementaux et des licences d'extraction des ressources naturelles.

L'objectif du Gouvernement américain est de déterminer les pays éligibles pour recevoir l'aide étrangère américaine. Pour que ces pays satisfassent aux exigences minimales, les Gouvernements doivent rendre publics les principaux documents budgétaires dans un délai raisonnable. Ces documents doivent être substantiellement complets et fiables. En ce qui concerne l'extraction des ressources naturelles, les Gouvernements doivent également suivre un processus transparent d'attribution des contrats. **Sur les 12 derniers rapports, 2013 - 2022, seuls deux pays de la CEDEAO ont respecté ces exigences minimales régulièrement : Côte d'Ivoire et Ghana.**

La transparence fiscale est un élément essentiel de la gestion efficace des finances publiques. Elle contribue à renforcer la confiance du marché et sous-tend la durabilité économique. Si le manque de transparence fiscale peut être un facteur favorable à la corruption, le rapport n'évalue pas, cependant, la corruption. La constatation qu'un gouvernement « *ne satisfait pas aux exigences minimales de transparence fiscale* » ne signifie pas nécessairement qu'il existe une corruption importante au sein du Gouvernement, selon le document. De même, le fait de constater qu'un Gouvernement « *satisfait aux exigences minimales en matière de transparence fiscale* » ne reflète pas nécessairement un faible niveau de corruption.

Côte d'Ivoire : l'australien Perseus a produit 378 978 onces d'or pour l'exercice financier 2022

Selon l'agence *ecofin*, Perseus Mining est une compagnie australienne opérant au Ghana et en Côte d'Ivoire. Dans ce dernier pays, elle exploite deux mines d'or, à savoir Yaouré et Sissingué qui ont joué un rôle important dans la hausse de la production ivoirienne observée depuis quelques années. La compagnie minière australienne Perseus Mining active dans l'exploitation aurifère en Afrique de l'Ouest, a publié le mardi 26 juillet son bilan annuel pour l'exercice 2021/2022 bouclé le 30 juin dernier. La production d'or a atteint 494 014 onces au cours de la période, dont 378 978 onces proviennent des mines de la compagnie en Côte d'Ivoire.

Suivi de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, au titre de l'année 2021

En 2021, l'activité du suivi de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires

s'est améliorée. Les efforts des Ministères et Structures impliqués dans la mise en œuvre des réformes a permis au pays d'enregistrer des progrès en matière de transposition et d'application des textes communautaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).



Lancement de la 7^{ème} édition de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, édition 2021 en présence des Ministères et Structures impliqués. (Ph.A)

En effet, dans le cadre du suivi régulier de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, deux (02) réunions et un atelier d'auto-évaluation ont été organisés. **L'objectif général était de faire l'état de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA au cours de l'année 2021.**

Les travaux ont permis de noter quelques avancées dans la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires. Ces avancées ont été capitalisées lors de la revue annuelle édition 2021 en application des dispositions de l'Acte Additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013

1- Suivi institutionnel de la mise en œuvre des réformes communautaires

□ Au niveau communautaire :

- Instituée par l'Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements (CCEG) de l'UEMOA, la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, est un outil stratégique de veille et de dialogue entre la Commission et les Etats membres qui contribue à l'accélération et l'approfondissement du processus d'intégration régionale.
- La revue annuelle est placée sous le haut parrainage du Premier Ministre ou Chef de Gouvernement et sous la coordination du Ministre en charge des Finances. Elle se déroule dans tous les Etats membres en deux phases, la phase technique et la phase politique conformément aux dispositions de la Décision n°13/2013/CM/UEMOA

du 19 décembre 2013 portant modalités de la revue annuelle. L'évaluation des textes se fait suivant une

méthodologie élaborée par la Commission définissant la grille et les critères d'évaluation.

□ Au niveau national :

- Le suivi institutionnel de la mise en œuvre des réformes communautaires en Côte d'Ivoire se fait conformément aux dispositions de l'Arrêté n°409/MPMEF/DGE du 25/10/2015

portant organisation de la Direction Générale de l'Economie (DGE) :

- Le CNS-RPC dont le Secrétariat technique est assuré par la Direction des Affaires Economiques Régionales (DAFER) de la DGE, a pour but de faire le point à date de la MEO des réformes communautaires en Côte d'Ivoire au cours des revues trimestrielles.
- Coordination et participation à la revue technique, sanctionnée par un mémorandum consensuel entre les équipes de la Commission et celles de Côte d'Ivoire.
- Coordination et participation à la revue politique, qui consiste, d'une part, en la réunion ministérielle (présentation des résultats des travaux de la revue technique consignés dans le mémorandum), et d'autre part, en la rencontre du Président de la Commission avec le Premier Ministre, en vue de lui présenter les conclusions de la revue et de recueillir ses instructions et orientations.

Dans cette perspective, la phase technique de l'édition 2021 de la revue annuelle s'est tenue du 08 au 10 novembre 2021 et la phase politique s'est tenue en présentiel le jeudi 03 février 2022 en Côte d'Ivoire. Elles ont abouti à l'élaboration d'un mémorandum qui a consigné les résultats enregistrés et le point de presse rendant publique lesdits résultats.

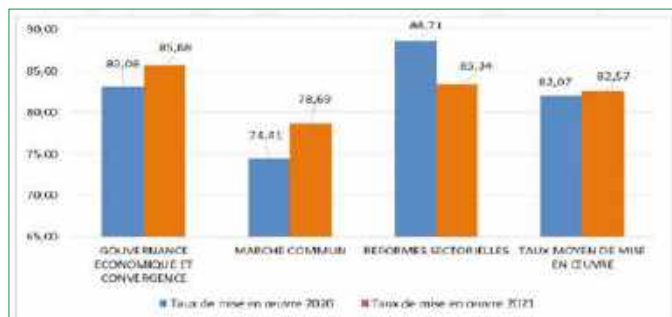
2- Présentation des résultats de la revue annuelle, édition 2021

□ Au niveau national

Les résultats des travaux d'évaluation de l'édition 2021 de la revue technique montrent que la Côte d'Ivoire affiche,

pour l'ensemble des cent-seize (116) textes examinés, un taux moyen de mise en œuvre des réformes de 82,6% contre 82,1% en 2020, soit un accroissement de 0,50 point de pourcentage. A l'exception du domaine des réformes sectorielles, la revue a noté des efforts

Graphique : Taux de mise en œuvre des réformes en 2021 par rapport à 2020



dans la mise en œuvre des réformes. La réalisation par domaine se présente comme l'indique le graphique suivant :

Le recul dans le domaine des réformes sectorielles est principalement imputable aux contreperformances enregistrées dans la mise en œuvre des réformes dans le secteur des Télécommunications (-4,29 points de pourcentage), du Développement Humain et Social (-6,01 points de pourcentage) et de l'Artisanat et Qualité (-27,5 points de pourcentage). En revanche, le secteur Agriculture, Environnement et Mines a réalisé un bond de 11,33 points de pourcentage.

En dépit des performances réalisées par la Côte d'Ivoire, des défis restent à relever notamment dans les secteurs de la Passation des Marchés Publics, de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, de l'Harmonisation du Cadre Juridique, Comptable et Statistique des Finances Publiques, de la Fiscalité Intérieure, de la Concurrence, de la Liberté de Circulation, des Transports routier et ferroviaire, des Télécommunications, du Développement Humain et Social, et de l'Artisanat et Qualité.

Ces résultats sont confinés dans le mémorandum de la revue technique, édition 2021.

La phase politique de l'édition 2021 de la revue annuelle s'est déroulée en deux étapes :

□ **La première étape** a consisté en une séance de travail entre le *Président de la Commission* et le *Ministre de l'Economie et des Finances* avec la participation des *Ministres sectoriels les plus impliqués dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires*.

Au cours de ces échanges, les ministères présents ont fait le point de la mise en œuvre des réformes qui

leur incombe. Il ressort que les dispositions sont prises pour la mise en œuvre des réformes communautaires au niveau des secteurs du *Commerce, de la Santé, de l'Emploi et de la Protection Sociale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des Transports, de l'Équipement et de l'Entretien Routier, des Ressources Animales et Halieutiques, du Budget et du Portefeuille de l'Etat, et de l'Economie et des Finances*.

Au terme des échanges, Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances a formulé les propositions suivantes :

- la mise à jour des informations recueillies ;
- la prise en compte de l'engagement de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires ;
- la communication de la date de la revue technique et des textes ciblés afin de permettre l'adoption des textes subséquents.

□ **La seconde étape de la phase politique de la revue annuelle**, a permis au **Président de la Commission de l'UEMOA** et au **Ministre de l'Economie et des Finances** de présenter les résultats contenus dans le mémorandum et les conclusions des échanges de la première étape à Monsieur le **Premier Ministre, Chef de Gouvernement**. Ensuite, ils ont eu une séance de travail avec *Monsieur le Premier Ministre en présence des Ministres présents à la première étape en vue d'en recueillir les orientations de Monsieur le Premier Ministre*. Les échanges ont porté sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires en Côte d'Ivoire, d'une part, et sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des Etats membres d'autre part.

□ **Au niveau régional**

Concernant les difficultés rencontrées par l'ensemble des Etats membres, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur **Abdoulaye DIOP** a indiqué les domaines concernés. Il s'agit de la Liberté de circulation et du Droit d'établissement, de la Fiscalité intérieure, des Transports, de la mise en place de l'agence de la qualité, des frais d'inscription des étudiants et de la mutualité sociale.

Au niveau de l'état de mise en œuvre des réformes communautaires, le Président de la Commission de l'UEMOA a relevé que **la moyenne communautaire de l'édition 2021 est de 77,48%**.

Source: DGE / DAFER

COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE - UNION EUROPÉENNE

Un partenariat solide

L'Union Européenne (UE) est le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire tant pour les importations que pour les exportations avec plus de 35% des échanges (achat de 68% du cacao et 100% du thon ivoiriens).



Monsieur le Premier Ministre, Patrick ACHI et Madame Jutta URPIAINEN, Commissaire Européenne en charge des partenariats internationaux, lors de la signature des accords. (Ph: DR)

L'UE entretient des relations bilatérales ou multilatérales avec la plupart des pays et des grandes Organisations Internationales. Avec la Côte d'Ivoire, ces relations à caractère politique et économique sont inscrites dans le cadre de l'**Accord de Cotonou** révisé en 2005 et en 2010, et dont les objectifs sont de promouvoir une approche stratégique commune pour la réduction de la pauvreté et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. **L'UE est le premier partenaire commercial et le premier investisseur privé de la Côte d'Ivoire.**

Les Accords commerciaux entre les deux (02) Parties se résument à l'Accord de Partenariat Economique (APE), en vigueur depuis 1996, et les Accords de pêche conclus en 1990. L'UE est le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire tant pour les importations que pour les exportations avec plus de 35% des échanges (achat de 68% du cacao ivoirien et 100% du thon à Abidjan).

S'agissant des exportations, l'UE absorbe 37% des exportations ivoiriennes (deuxième partenaire). Quant aux importations, l'UE est de loin le premier fournisseur

du pays avec 28% du total, contre 17% pour la Chine. Les flux commerciaux entre la Côte d'Ivoire et l'UE ont augmenté de 73% entre 2009 et 2022. L'UE est le premier investisseur avec un stock d'investissement direct étranger (IDE) évalué à 3,5 milliards d'euros, selon les dernières données disponibles de 2020 de l'Union Européenne.

Cette coopération est entrée dans une phase de transition marquée par la fin de l'Accord de Cotonou qui a régi la coopération sur la période 2000-2021 et la mise en place progressive d'un nouvel Accord de partenariat entre l'UE et les pays de l'Organisation des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

Ce nouvel Accord dit **Accord de Samoa** qui succède à l'Accord de Cotonou (*expiré depuis fin 2020, mais dont l'application avait été prolongée jusqu'au 30 novembre 2021*), fixe le cadre de la coopération politique, économique et sectorielle pour les vingt (20) prochaines années.

Pour cet Accord, les domaines stratégiques prioritaires au sein desquels les deux (02) Parties collaboreront

sont notamment les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance au sein des sociétés axées sur les personnes et fondées sur les droits, la paix et la sécurité, le développement humain et social, la viabilité environnementale et le changement climatique, la croissance et le développement économiques durables et inclusifs, ainsi que la migration et la mobilité.

Par ailleurs, le nouveau cadre de coopération entre l'UE et l'OEACP sera soutenu par l'instrument financier unique appelé l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (IVCDI) en anglais NDICI doté, sur la période 2021-2027, d'une enveloppe d'environ 79,5 milliards d'euros (**plus de 52 000 milliards de FCFA**). Le NDICI remplacera le Fonds Européen de Développement (FED). Le Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 pour la Côte d'Ivoire, s'élève à 228 millions d'euros (**plus de 149,34 milliards de FCFA**).

Ce nouvel Accord apporte avec lui des changements aussi bien dans son architecture que dans son fonctionnement. Ainsi, le principe de cogestion qui était un élément essentiel de la gestion des instruments financiers de l'Accord de Cotonou n'est plus de rigueur. Ce principe fait place à une gestion financière directe par l'UE dans le cadre de la gestion du nouvel instrument financier.

Les différentes dimensions du partenariat restent globalement circonscrites à celles de l'Accord de Cotonou que sont :

(i) la coopération au développement, (ii) la coopération économique et commerciale et (iii) le dialogue politique, renommé dialogue de partenariat; avec une emphase plus importante sur le rôle du secteur privé et une prise en compte plus affirmée de nouveaux défis, tels que le réchauffement climatique, l'égalité homme-femme, etc.

Le 30 mars 2022, une Convention d'un montant de 58 millions d'euros, soit 38 milliards de FCFA a été signée à Abidjan par Monsieur le Premier Ministre **Monsieur Patrick ACHI** et **Madame Jutta URPILAINIEN**, Commissaire Européenne en charge des partenariats internationaux. Cette Convention porte sur cinq (05) projets :

- la transformation de la production cacaoyère ivoirienne pour la durabilité environnementale, d'un coût de 18.75 millions d'euros ;
- le renforcement des capacités sécuritaires de la Côte d'Ivoire, d'un coût de 10 millions d'euros ;

- l'accompagnement et le renouvellement des engagements climatiques de la Côte d'Ivoire, d'un montant de 6 millions d'euros ;
- le renforcement des capacités pour un meilleur accès au marché de l'emploi, pour un montant de 15 millions d'euros ;
- l'appui à la coopération et au partenariat entre l'UE et la Côte d'Ivoire, pour un montant de 8,2 millions d'euros.

Ces cinq (05) projets entrent dans le cadre de trois (03) initiatives, à savoir le Team Europe en Côte d'Ivoire, la transition bas carbone, la paix et la stabilité. La Convention sera la boussole du partenariat entre les deux (02) Parties de 2021 à 2027.

Source : DGE / DPCEI / SCD



L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Voici la situation dans huit régions

A l'instar des pays membres du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Côte d'Ivoire a mis en place un Dispositif de Surveillance de la Sécurité Alimentaire (DISSA) avec un Cadre Harmonisé (CH) qui passe en revue sa situation alimentaire et nutritionnelle deux fois dans l'année : mars et octobre. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé, conformément aux principes du CILSS, son 1^{er} atelier national de Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en mars 2022. Ce CH a porté sur huit régions : Agneby-Tiassa, Cavally, Goh, Guémon, Haut-Sassandra, Loh-Djiboua, Sud-Comoé, Worodougou).

Selon un document de la Direction Générale de l'Economie (DGE), la situation alimentaire et nutritionnelle des huit régions analysées en 2022 est restée stable dans l'ensemble relativement à la dernière période courante de 2021 (octobre-novembre et décembre 2021). Il est à relever que trois régions (Guémon, Haut-Sassandra, Worodougou) sont restées classées en phase « sous pression alimentaire » comme en octobre-novembre-décembre 2021. Cette situation qui concerne 1,35 million d'habitants soit 19,15% de la population totale analysée, signifie qu'aucune amélioration notable n'a été observée en termes de sécurité alimentaire, les exposant ainsi à tout risque alimentaire et nutritionnel. Au moins 20% de leurs populations ont une consommation alimentaire réduite et d'adaptation minimale. De ce fait, elles sont incapables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles, notamment les dépenses de santé et d'équipements.

5,41 millions de personnes, soit 76,53% de la population totale analysée, sont classées en « phase minimale » (au moins quatre ménages sur cinq sont capables de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles, ni dépendre de l'aide humanitaire). De même, 305 957 personnes, soit 4,32% de la population totale analysée, sont en « phase crise » (même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : les déficits alimentaires considérables et malnutrition aiguë à des taux élevés ou supérieurs à la normale ; ou marginalement capable de couvrir le minimum de ses besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux



Image à titre d'illustration. (Ph.Dr)

moyens d'existence, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire). Toutefois, quatre régions (Agneby-Tiassa, Gôh, Loh-Djiboua et Sud-Comoé) analysées n'auront pas de populations en situation de crise alimentaire et nutritionnelle.

L'analyse de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle relative aux huit régions de la Côte d'Ivoire intervient dans un contexte où la situation alimentaire et nutritionnelle mondiale, déjà moins reluisante, est aggravée avec l'avènement de la pandémie de COVID-19. La prévalence de la sous-alimentation mondiale restée à peu près stable pendant cinq ans, a diminué de 1,5% en 2020, pour atteindre environ 9,9% en 2021 (FAO, IFAD, UNICEF, 2021). L'Afrique de l'Ouest subit, en plus de la COVID-19, les effets de la crise russo-ukrainienne et une baisse généralisée de la production agricole : la campagne agropastorale 2021-2022 enregistre une baisse de 2,2% par rapport aux années antérieures (RPCA, 2022). Cette situation exacerbe l'amplitude et la sévérité des crises alimentaires et nutritionnelles dans la région. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence est passé de 11 millions en 2018 à près de 28 millions en 2021.

Déficit pluviométrique et pouvoir d'achat

Les zones analysées présentent un déficit de pluviométrie de 3,2% par rapport à la normale (1981-2010) et un déficit de (-6,9%) par rapport à 2020. Cette situation a entraîné une baisse des productions vivrières de 0,6%. Même si les marchés de ces zones sont relativement bien approvisionnés par les produits vivriers locaux, les populations ont un accès difficile aux produits alimentaires. Malgré la stabilité relative des pouvoirs d'achats des populations due à l'augmentation des prix bords champs des produits d'exportation

(hévée : + 14,6%, palmier à huile : + 30,8%), elles ont du mal à s’approvisionner en raison de la hausse des prix des produits alimentaires sur les marchés locaux (le riz : +56% dans le Goh et +57% dans l’Agneby Tiassa, la banane plantain et l’igname : respectivement +51% et +45% dans le Haut-Sassandra).

Actions gouvernementales

L’ensemble des régions analysées bénéficie du Programme Social du Gouvernement (PSGouv2) en son volet renforcement de la solidarité, notamment les filets sociaux (36 000 FCFA par trimestre à chaque ménage concerné) et l’accès à l’eau potable. Le soutien financier (filets sociaux) accordé aux ménages les plus vulnérables en vue de leur permettre d’avoir accès aux aliments de base, touche **31 537** ménages des zones analysées, soit en moyenne environ **4 000** ménages par région. Quant au volet accès à l’eau potable, le PSGouv2 envisage la réalisation de 255 forages équipés repartis sur l’ensemble des huit régions.

Les régions analysées sont également prises en compte en matière de politiques agricoles, notamment le *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA)* et la politique RIZ. A cela, s’ajoute le soutien financier au secteur agricole (*PURGA COVID19*). L’ensemble de ces politiques et soutiens financiers a pour objectif de développer et/ou protéger des moyens de production des populations et des filières agricoles.

Recommandations en vue d’améliorer la situation

Des réponses appropriées pour améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les huit régions analysées sont sur la table. Elles portent sur l’élargissement des filets sociaux à un nombre plus élevé de ménages dans les régions analysées, en général, et du Guémon en particulier ; du développement de la riziculture, de la pisciculture et des filières de cacao et café dans le Guémon pour améliorer les revenus des planteurs ; l’initiation d’actions humanitaires contre la faim par le Gouvernement en partenariat avec les partenaires techniques tels que la FAO et l’UNICEF. Les conclusions proposent également la réduction des exportations de produits vivriers par la Côte d’Ivoire ; l’intensification et le soutien financier aux activités liées à la production végétale (riz, bananes plantains, manioc, etc.) ; l’opérationnalisation des pôles de développement agricole intégré dans un bref délai ; la mise en œuvre du volet développement des filières vivrières du Programme National d’Investissement Agricole (PNIA 2) ; sans oublier le renforcement de l’approvisionnement des marchés locaux en produits vivriers.

DGE / DESDP / SCD

Tableau 1 : Répartition de la population analysée suivant la sévérité de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle

REGION	POPULATION	MINIMALE		SOUS PRESSION		CRISE	
		POP	%	POP	%	POP	%
AGNEBY-TISSA	745 365	626107	84	96 897	13	22 361	3
CAVALLY	499 065	414 224	83	59 888	12	24 953	5
GOH	1 178 843	1 013 805	86	153 250	13	11 788	1
GUEMON	1 208 701	846 091	70	302 175	25	60 435	5
HAUT-SASSANDRA	1 552 607	1 009 195	65	388 152	25	155 261	10
LOH-DJIBOUA	882 090	758 597	86	114 672	13	8 821	1
SUD-COMOE	703 412	569 764	81	126 614	18	7 034	1
WORODOUGOU	306 071	177 521	58	113 246	37	15 304	5
TOTAL	7 076 154	5 415 303		1 354 894		305 957	

Source : CH/SDSPAER : Mars 2022

Graphique 1 : Niveau de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle



Source : CH/SDSPAER : Mars 2022

Tableau 2 : Répartition de la population analysée selon la sévérité de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle

REGION	POPULATION	MINIMALE		SOUS PRESSION		CRISE	
		POP	%	POP	%	POP	%
AGNEBY-TISSA	745 365	670 829	90	67 083	9	7 454	1
CAVALLY	499 065	434 187	87	49 907	10	14 972	3
GOH	1 178 843	1 037 382	88	141 461	12	00	00
GUEMON	1 208 701	870 265	72	290 088	24	48 348	4
HAUT-SASSANDRA	1 552 607	1 164 455	75	310 521	20	77 630	5
LOH-DJIBOUA	882 090	785 060	89	97 030	11	00	00
SUD-COMOE	703 412	576 798	82	126 614	18	00	00
WORODOUGOU	306 071	162 218	53	122 428	40	21 425	7
TOTAL	7 076 154	5 701 194		1 205 132		169 832	

Source : CH/SDSPAER : Mars 2022

Graphique 2 : Niveau de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle par région en période projetée



Source : CH/SDSPAER : Mars 2022

LES BASES DE DONNÉES ÉCONOMIQUES Y COMPRIS CELLES RELATIVES À LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (BDSM-UEMOA) ET (ECOMAC-CEDEAO) DANS LE CADRE DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

Bon à Savoir

1. Quels sont leur rôle ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de Surveillance Multilatérale au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, les Commissions ont mis en place deux Bases de Données de la Surveillance Multilatérale dénommées respectivement ECOMAC-CEDEAO et BDSM-UEMOA

dont la mise à jour trimestrielle est assurée par le Comité National de Politique Economique (CNPE) de chacun des Etats membres. A cet effet, la Direction Générale de l'Economie (DGE), à travers la Direction des Affaires Economiques Régionales (DAFER) qui abrite le Secrétariat Permanent du Comité National de Politique Économique et le Comité National de Coordination (SP-CNPE/CNC), procède à leur mise à jour, chaque trimestre, avec les données fournies par les membres du Groupe Technique.

Ces bases de données constituent l'une des principales sources d'informations pour l'élaboration des documents et rapports périodiques de suivi des économies des Etats membres.

2. A qui s'adressent ces bases de données ?

Les Bases de Données de la surveillance multilatérale (BDSM et ECOMAC) sont destinées aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Elles servent d'annexes aux rapports trimestriels sur la situation économique et financière².

Le DAFER assure la transmission aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA à la fois des Bases de données actualisées et les rapports afférents.

3. A quel besoin répondent-elles ?

La mise en place de bases de données communautaires répond à des priorités statistiques : (i) la constitution et la gestion d'une base de données harmonisées pour

le suivi des critères de convergence et l'évaluation (économiques et sociale) du processus d'intégration, (ii) l'amélioration du cadre d'élaboration des statistiques du commerce extérieur et (iii) la formulation d'une stratégie de développement statistique pour l'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, elle permet la conduite d'activités relatives au développement de modèles de prévision macroéconomique et la réalisation d'études.

4. Quelles sont ses grandes articulations ?

Une Base de Données est un ensemble de données statistiques couvrant un champ défini avec une périodicité et des procédures de mise à jour, renseigné selon un format prédéfini

et suivant des modalités de mise à disposition. Ainsi, les bases de données communautaires regroupent les données des quatre comptes macroéconomiques à savoir : (i) le secteur réel, (ii) les finances publiques, (iii) le secteur extérieur et (iv) la situation monétaire.

Le secteur réel présente les agrégats des comptes nationaux (PIB selon l'optique production et l'optique demande) et les prix (l'indice des prix à la consommation, les salaires...).

Les statistiques des finances publiques retracent les différentes rubriques du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), les éléments de détermination de l'excédent/déficit de trésorerie, la situation des actifs et des passifs et l'encours de la dette publique.

Le secteur extérieur contient les données sur la balance des paiements et les exportations et les importations de biens par ventilation géographiques et par produits.

La situation monétaire présente les agrégats de monnaie, les tableaux monétaires et les créances nettes sur l'Administration centrale.

DGE / DAFER



Image à titre d'illustration. (Ph. Dr)

² Rapport sur la situation économique et financière : Document décrivant les performances macro-économique et financière d'un pays.

Les Mesures anti-inflation adoptées par le Gouvernement Ivoirien

Les mesures anti-inflation adoptées par le Gouvernement ivoirien à travers le Décret n°2022-169 du 09 mars 2022 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation et l'Annexe prix maxima de certains produits de grande consommation (riz ,huile de palme raffinée, sucre - viande -tomate - lait- pâtes alimentaires).



En clair, il s'agit pour les autorités d'Abidjan de lutter contre la vie chère et permettre aux ménages de continuer de subvenir à leurs besoins et freiner une paupérisation rampante. L'objectif visé par l'Etat à travers cet interventionnisme économique est de juguler l'inflation et partant préserver la capacité de consommation des populations.

Les mesures anti-inflation adoptées par le Gouvernement ivoirien à travers le Décret n°2022-169 du 09 mars 2022 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation et l'Annexe prix maxima de certains produits de grande consommation (riz ,huile de palme raffinée, sucre - viande -tomate - lait- pâtes alimentaires).

En riposte au phénomène d'inflation constaté depuis plusieurs mois sur le territoire national, le Gouvernement a pris par le biais du décret et de l'annexe susdits, un train de mesures destiné à plafonner les prix de certains produits de grande consommation. En ce sens l'article premier du décret susmentionné indique, nettement, que: « *Les prix du riz, du sucre, de la tomate concentrée, du lait, des pâtes alimentaires, l'huile de palme raffinée et la viande de bœuf ne peuvent excéder, ceux mentionnés à l'annexe du présent décret.* ».

En clair, il s'agit pour les autorités d'Abidjan de lutter contre la vie chère et permettre aux ménages de

continuer de subvenir à leurs besoins et freiner une paupérisation rampante. **L'objectif visé par l'Etat à travers cet interventionnisme économique est de juguler l'inflation et partant préserver la capacité de consommation des populations.**

Toutefois, à l'examen du réel, l'on est en droit de s'interroger si bloquer les prix des biens et services pour préserver le pouvoir d'achat des ménages est une mesure efficace et suffisante dans un contexte inflationniste?

Traditionnellement en période d'inflation, un gel des prix peut-être efficace au moins, à court terme, pour juguler la hausse générale des coûts et partant préserver le pouvoir d'achat. Mais, à condition que les contrôles attendus des services publics compétents se fassent régulièrement et surtout rigoureusement et que les opérateurs économiques soient de bonne foi.

En outre, le blocage des prix est une manière pour

le gouvernement de répondre à une attente sociale. Le quotidien est difficile et il faut des mesures fortes pour soulager les populations. D'où le recours au plafonnement des prix des produits de première nécessité qui crée, dans un certain sens, pour les personnes un environnement économique relativement rassurant.

Cependant, à long terme, l'efficacité du plafonnement devient moindre. A titre d'exemple, si l'on bloque le prix de la baguette de pain, les boulangers peuvent développer d'autres types de pains, en fabriquer moins, provoquer des pénuries ou des rationnements. Ils peuvent également faire des baguettes de moindre qualité.

En outre, pour les entreprises dont les intrants sont importés, vendre leurs produits à prix bloqué, réduit non seulement les bénéfices mais aussi amenuisent les moyens d'investir dans de nouvelles capacités de production, pourtant essentielles à leur croissance.

Pour éviter de tels effets pernicioeux, l'Etat peut choisir de compenser par des aides directes et des prestations sociales ou agir sur la fiscalité.

Mais, force est de reconnaître que l'efficacité du blocage des prix s'effrite inexorablement lorsque l'inflation s'installe dans la durée. Les prix continuent de flamber et le pouvoir d'achat des ménages est graduellement altéré. Alors que faire en pareil cas ? Exhorter la Banque Centrale de relever ses taux directeurs afin de réduire la quantité de monnaie en circulation et partant décourager les emprunteurs potentiels en raison du coût élevé du crédit?

Cette piste, dans le cas d'espèce ne serait pas envisageable. Car, l'inflation que la Côte d'Ivoire

traverse n'est pas d'origine monétaire. Elle ne peut donc en toute logique avoir une solution monétaire. Il s'agit plutôt au témoignage des analystes, d'une inflation de pénurie, dont les racines sont d'origine structurelle (conséquences de la pandémie liée au nouveau coronavirus et de la guerre en Ukraine).

Au regard de tout ce qui précède et considérant l'expérience de certains Etats notamment ceux du Nord en matière de lutte contre l'inflation, en plus du plafonnement des prix, il est essentiel si l'on veut aider le pouvoir d'achat, la mesure la plus importante à prendre est d'augmenter les revenus du travail (les salaires). En clair, dans un contexte d'inflation qui perdure, l'enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d'agir uniquement et sporadiquement sur l'évolution des prix. **C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat et désamorcer des crises sociales latentes.**

En définitive, il ressort des développements précédents que le Gouvernement ivoirien a pris des mesures pour juguler l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des ménages à travers le plafonnement des prix. Il a, dans le même esprit, depuis la fin du mois d'août 2022 octroyé certains avantages pécuniaires aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Néanmoins, à côté de ces mesures, il importe de retenir que la lutte contre l'inflation actuelle passe par l'investissement massif dans les secteurs vitaux de l'économie nationale, la réduction de la dépendance aux importations et la transformation de la structure de l'offre et de la demande en modérant les besoins.

Source: DGE / SAJRE



PREMIER AUDIT DE SUIVI DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Avis favorable pour le maintien de la certification de la DGE



Crédit Photo: DGE

Premier audit de suivi du Système de Management de la Qualité : Avis favorable pour le maintien de la certification de la DGE.

Le rideau s'est refermé le 30 septembre 2022, au Plateau, à l'immeuble Sciam, sur le premier audit de suivi du Système de Management de la Qualité (SMQ), ISO 9001 version 2015, de la Direction Générale de l'Economie (DGE).

La bonne nouvelle est tombée ! Après la restitution des travaux qui ont duré trois jours (28 au 30 septembre 2022), Dr **Ayenon ACHI**, responsable de l'équipe des auditeurs, a annoncé « **un avis favorable pour le maintien de la certification** » de la DGE. Une nouvelle fortement saluée par Monsieur le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, ainsi que par l'ensemble de ses collaborateurs qui ont pris part à la cérémonie de restitution. Heureux, Dr **SAIN Oguié** n'a pas manqué de les féliciter : « **Bravo à vous ! Continuons sur cette lancée** ». Toutefois, il les a invités à ne pas dormir sur leurs lauriers, surtout à maintenir le cap ; tout en leur rappelant que le management de la qualité, processus continu, est une affaire de tous.

L'audit de suivi 01 a permis d'évaluer la conformité des éléments du système aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015, de fournir un avis sur l'efficacité du système à atteindre ses objectifs. L'audit a également porté sur les interviews, les observations et la documentation du Système de Management Qualité sur la base d'un échantillonnage.

De ce premier audit de suivi, il ressort, entre autres, que la DGE a déployé une véritable architecture de traçabilité documentaire, elle affiche une volonté d'atteindre les objectifs assignés. De même, la DGE a mis en place un programme quinquennal (2021-2025) avec des plans d'actions annuels planifiés et évalués trimestriellement pour apprécier l'atteinte des objectifs et réagir en conséquence. Une validation des actions est même faite lors d'un Comité de Direction. L'audit de suivi a également révélé que la DGE répond aux exigences légales. Les dispositions d'amélioration continue (audits, revues de processus, évaluations des performances des processus...) ont permis de produire un constat de performance encourageant du

SMQ, a révélé le responsable de l'équipe des auditeurs dans son rapport final. Cet audit a permis, par ailleurs, d'identifier les opportunités d'amélioration. Leur prise en compte devrait aider le système dans son processus d'amélioration continue.

Forte mobilisation

Le 28 septembre 2022, au lancement de ce premier audit de suivi qui a mobilisé tous les acteurs du processus de management de la qualité, à savoir : les pilotes, les co-pilotes et les personnes ressources, Dr **SAIN Oguié** avait déclaré que celui-ci était un exercice important pour la DGE. Il avait également exprimé sa joie relativement à la forte mobilisation de ses collaborateurs en vue de sa réussite.

Depuis le 07 septembre 2021, la DGE est certifiée ISO 9001 version 2015 et cette certification délivrée par le Bureau Veritas est le fruit de trois années acharnées de travail. Elle intervient dans un contexte où, Dr **SAIN Oguié** veut faire de la DGE une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire.

Source: DGE / SCD

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2021 / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

M. Adama COULIBALY célèbre les 2^e et 3^e meilleurs agents de son département

Le Ministre de l'Economie et des Finances, **Monsieur Adama COULIBALY**, a procédé, le 29 juillet 2022, au 20^e étage de l'immeuble Sciam, au Plateau, à la remise des Prix d'Excellence 2021 aux lauréats classés 2^e et 3^e de son département. M. **TIA Kra Michel**, Economiste et Mme **DANHO née KOUAKOU Ahou Catherine**, Ingénieur Sanitaire, option Contrôle qualité, sont les lauréats classés respectivement 2^e et 3^e Prix du meilleur agent de la Direction Générale de l'Economie (DGE). À la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), ce sont Mme **GNAZEBO Soko Estelle Evelyne**, Administrateur Civil et M. **BALLO Klékayéré**, Inspecteur, qui ont été classés, respectivement, 2^e et 3^e. En plus d'un trophée et d'un diplôme, les récipiendaires ont reçu un chèque d'une valeur de 1,5



Le Ministre Adama COULIBALY a encouragé les récipiendaires à demeurer des modèles en incarnant « l'Ivoirien nouveau reconnu pour ses qualités individuelles, son engagement et sa détermination à servir l'Etat avec abnégation et dévouement ».

toute la gratitude au Ministre de l'Economie et des Finances pour la reconnaissance publique dont ils font l'objet et surtout pour la culture de l'excellence qu'il ne cesse de promouvoir.

« Je vous invite à percevoir ces distinctions comme la juste récompense de vos efforts au

modèles en incarnant « l'Ivoirien nouveau reconnu pour ses qualités individuelles, son engagement et sa détermination à servir l'Etat avec abnégation et dévouement ».

Le Prix national d'excellence a été institué par le Chef de l'Etat afin de récompenser les concitoyens qui se sont illustrés remarquablement par leur savoir-faire et leur savoir être. Chaque année, environ 80 lauréats classés 1^{ers} des différentes catégories sont primés au cours d'une cérémonie solennelle présidée par celui-ci.

En novembre 2021, les 1^{ers} prix d'excellence avaient été célébrés. Au Ministère de l'Economie et des Finances, M. **HIEN Sansan**, Administrateur des Services Financiers (actuel Directeur Général Adjoint de l'Economie), alors Directeur des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE), a décroché le Prix du meilleur agent de la DGE 2021. À la DGTCP, cette distinction a été attribuée à M. **DOUA Dro Eloge**, également Administrateur des Services Financiers.

Source: DGE / SCD



Monsieur TIA Kra Michel, Economiste et Madame DANHO née KOUAKOU Ahou Catherine, Ingénieur Sanitaire, option Contrôle qualité, sont les lauréats classés respectivement 2^e et 3^e Prix du meilleur agent de la Direction Générale de l'Economie (DGE).

million de FCFA pour ceux classés 2^e et un million de FCFA pour ceux classés 3^e. Au nom des lauréats, M. **BALLO Klékayéré**, a traduit

service de votre administration et partant de votre pays », a déclaré Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances. Il a encouragé les récipiendaires à demeurer des

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2022 / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Monsieur KOFFI Kouamé Pierre, meilleur agent de la DGE

La cérémonie du Prix National d'Excellence a eu lieu le vendredi 05 août 2022 au Palais Présidentiel au Plateau. Au nombre des lauréats, figure Monsieur **KOFFI Kouamé Pierre**. Il s'est vu décerner le prix du meilleur agent de la Direction Générale de l'Economie (DGE), au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Monsieur **KOFFI Kouamé Pierre**, Ingénieur Principal Statisticien Economiste (ISE), est Sous-directeur de la Surveillance Multilatérale à la Direction des Affaires Economiques Régionales (DAFER) de la DGE. Excellent Agent dont les compétences et le savoir-faire sont unanimement reconnus tant au niveau de sa Direction qu'à la Direction Générale de l'Economie, il s'est distingué par l'élaboration des programmes pluriannuels



M. KOFFI Kouamé Pierre est Sous-directeur de la Surveillance Multilatérale à la Direction Générale de l'Economie.

de convergence permettant l'élaboration des rapports sur la situation économique et financière de la Côte d'Ivoire ; la surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques



Monsieur KOFFI Kouamé Pierre recevant son prix des mains du Vice-Président, S.E. Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ.

macroéconomiques ; la promotion et la sensibilisation sur le respect des critères de convergence ; le suivi efficace des activités de la zone franc ; et le suivi diligent des dossiers économiques et la coordination de la surveillance multilatérale des autres organisations régionales et sous-régionales d'intégration : CEN-SAD, Mano River Authority, Conseil de l'entente, CILSS.

En outre, M. **KOFFI Kouamé Pierre** a établi une matrice de passage pour convertir les données macroéconomiques nationales au format présenté par la CEDEAO et l'UEMOA, ce qui a permis d'automatiser les tâches et faciliter l'élaboration des différents rapports. Dans la mise en œuvre de ses missions, le lauréat fait preuve de rigueur, d'assiduité, d'humilité et de sens de la responsabilité.

A peine distingué, qu'il s'est confié à l'équipe de rédaction du Journal de la DGE (JDGE) : « **Tous mes remerciements à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur**

Adama COULIBALY, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié, pour la culture de l'excellence qu'ils promeuvent inlassablement. À toute la DGE, et singulièrement à la DAFER, j'exprime ma sincère gratitude, car un agent ne peut obtenir seul une telle récompense, surtout que nos tâches s'appuient, pour les uns, sur celles des autres et vice versa ». Conscient de ce nouveau statut, Monsieur **KOFFI Kouamé Pierre**, tout en souhaitant que cette distinction continue de créer une saine émulation chez tous les agents, invite ses collaborateurs à persévérer dans l'effort pour que la DGE décroche sans cesse d'excellents résultats.

Le Prix National d'Excellence consacre l'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire à promouvoir une société d'excellence, à récompenser les concitoyens qui se sont illustrés remarquablement par leur savoir-faire et leur savoir-être tous les ans.

Source: DGE / SCD



Au Cœur de l'Economie

**Direction Générale de l'Economie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**